

# Compte rendu de la réunion n° 30 du Collège des Producteurs – version définitive

## I. Identification du document :

Type de document	Compte rendu
Titre du document	Compte rendu de la réunion du Collège des Producteurs- Version définitive
Responsable de la préparation du document	Emmanuel Grosjean-Isabelle Monnart
Date de publication	
Validé par	
Annexe(s)	Liste des participants – annexe 1

## II. Généralités

*N° ordre chronologique de la réunion : n° 30 , Burogest*

- *Ordre du jour :*
  - ❖ Introduction des nouveaux représentants
  - ❖ Restructuration des missions du Collège des Producteurs
  - ❖ Avis du Collège des Producteurs sur le plan d'activités 2026 de l'APAQ-W
  - ❖ Echange sur les enjeux majeurs des différentes filières
  - ❖ Divers
- *Liste des documents transmis aux participants :*  
note de travail organisation du Collège et Avis du Collège sur le plan d'activités 2026 de l'APAQ-W

## III. Introduction des nouveaux représentants

Des élections ont eu lieu dans chaque filière lors des assemblées sectorielles d'automne afin de désigner 2 nouveaux représentants dont les mandats étaient venus à échéance. Les **nouveaux élus/Ré-élus** sont :Secteur Aquacole : Thierry BAY et Alain SCHONBRODT, Secteur avicole-cunicole-Alain HENRY et Laurent DECALUWE, Secteur Bio-Caroline DEVILLERS, Guirec DE WOUTERS, Guillaume FASTRE, Chris



KEPPENS, Secteur Bovins Laitiers – Benoit MICHEL et Michel VAN ONGEVAL, Secteur Horticole Comestible- Bernard DECONINCK et Alain DIRICK, Secteur Ovin-Caprin-Geoffrey LECONTE et Aurélien SCHRAM, Secteur Porc-Manuel TILMANT et Patrick SIRAUX, Secteur Pommes de terre-Olivier MAHIEU et Bruno RICKER, Secteur Viande Bovine-Martin DELAITTE et Benoit BILLA.

Nous remercions sincèrement les représentants sortants : Daniel COLLIENNE, Benoit DELCOURT, Mathieu DESCHAMPS, Dominique JACQUES, Jordan GODFRIAUX, Henri HERMAN, Isabelle MARTIN, Harry RAVEN, Marc REMY, Laurent STREEL, Christian WIERTZ.

Il y a lieu de procéder aussi au remplacement de Marc Remy et Henry Herman au sein du CA de l'APAQ-W car ils ne sont plus représentants au Collège. Alain Henry propose sa candidature. En attendant la validation des candidatures par le gouvernement wallon, les anciens membres désignés doivent poursuivre leur mandat. Concernant le comité d'accompagnement du Collège, Daniel Collienne et Dominique Jacques qui sont tous les 2 sortants doivent aussi être remplacés. David De Wilde se propose. Emmanuel Grosjean lancera un appel par mail pour recruter un second membre tant au niveau du CA de l'APAQ-W que pour le comac du Collège.

#### **IV. Restructuration des missions du Collège des Producteurs**

Suite à une demande de la ministre Dalcq d'analyser avec l'APAQ-W et Biowallonie les possibilités de renforcer l'efficacité et la complémentarité de notre travail notamment dans les relations BtoB et BtoC, des discussions ont été menées entre les 3 organismes mais aussi en concertation avec les représentants du Collège, le SPW et des organisations professionnelles.

Il en ressort une restructuration des missions du Collège dans son rôle d'intermédiation BtoB au sein des filières. Le plan d'action restructuré sur 3 missions et 9 tâches issu de ces travaux a été présenté en mettant également en avant les degrés de priorités par tâches variables selon les filières.

Une note de travail reprenant ces différents éléments a été envoyée au Cabinet de la Ministre Dalcq et à son administration afin d'assurer le financement du plan d'action 2026.

#### **Avis du Collège des Producteurs sur le plan de promotion 2026 APAQ-W**

Lors des dernières assemblées sectorielles, le plan d'activités 2026 de l'APAQ-W a été présenté pour chaque filière ce qui a permis aux membres présents d'émettre des remarques quant aux avis à considérer. Celles-ci ont été compilées dans un avis qui remis par le Collège.

Une présentation synthétique du plan 2026 a été proposée à l'assemblée. Toutes ces actions découlent des objectifs stratégiques et opérationnels fixés en amont et basées sur un budget total estimé à 6.231.000 euros. Ce budget se compose des cotisations, de la dotation publique et de financements européens. En 2026, 5 projets seront d'ailleurs financés par l'Union Européenne pour plus de 1.000.000 euros dont 200.000 euros/an pour l'agriculture Bio.

Par rapport à la présentation, les questions suivantes sont émises :



- **Serait-il possible dans l'observatoire de la consommation d'inclure l'origine des produits ?**  
Pour l'instant, le fournisseur de données de consommation de l'APAQ-W a un monopole et il ne fournit pas ce type d'informations qui permettrait d'évaluer la part des produits locaux ou même belges. Il est suggéré d'interroger GS1 qui pourrait peut-être fournir l'origine des produits.
- **Pourquoi l'APAQ-W se plie aux règles européennes qui interdisent de mentionner le terme belge/ wallon dans leur communication alors qu'il ne reçoit que 15-20% de leur aide ?**  
L'APAQ-W doit respecter les règles du marché intérieur européen, on ne peut favoriser des entreprises en fonction de leur origine. On ne peut pas donner une aide à une entreprise qui va donner un avantage par rapport à des entreprises qui sont situées dans un autre pays. On ne peut pas entraver la circulation des biens et services. Pour contourner les règles européennes, l'APAQ-W communique plus sur le caractère local du produit et sa qualité, sur le caractère durable et les circuits courts plutôt que sur leur origine.
- **Est-ce qu'on ne peut pas faire valoir le fait que les producteurs sont obligés d'acheter leurs intrants, leurs médicaments, leurs phytos en Wallonie parce qu'ils sont liés à une agrégation wallonne ?** Lorsque le SPF économie a organisé l'an dernier une réunion, l'APAQ-W a demandé qu'on puisse inscrire dans une résolution le fait qu'il était opportun d'amender les lignes directrices européennes en matière de promotion pour qu'on puisse communiquer sur l'origine locale des produits. Pour l'instant rien ne bouge.

Le plan de promotion 2026 de l'APAQ-W est validé par l'ensemble des membres présents sous réserve des observations qui seront transmises dans l'avis.

## V. Echange avec la ministre sur les enjeux majeurs des différentes filières

A la suite des présentations par chacune des filières sur les enjeux majeurs liés à son secteur, la Ministre Dalcq apporte quelques éléments de réponse sur des dossiers sectoriels et transversaux en cours au sein de son cabinet :

- **Filière Lait :**
  - **Baisse du prix du lait :** face à la baisse effrénée du prix du lait lié aux cours mondiaux du beurre et de la poudre de lait, la Ministre mentionne les pistes de solution tant sur le plan européen que régional. Elle propose soit : d'actionner les mécanismes de seuils d'intervention qui permettent à partir d'un certain prix de constituer des stocks mais il y a lieu d'indexer le niveau de seuil qui est le même qu'il y a 10 ans soit de créer plus de valeur ajoutée en augmentant la transformation du lait en Wallonie et de mettre en place un repaire fort qui mettrait davantage l'accent sur les produits locaux et garantirait un revenu au producteur.
- **Filière viande :**
  - **PAC :** on reste fort dépendant aux aides mais l'indice de prix fédéral pour la viande bovine montre qu'aujourd'hui on a dépassé le seuil pour que le prix soit rémunérateur. La ministre confirme que le soutien couplé à l'élevage allaitant sera maintenu dans la prochaine PAC. Quant à une aide pour investir dans des outils nécessaires aux éleveurs, ça existe déjà via



les aides SCTC qui permettent à des sociétés coopératives actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles d'acheter du matériel ou des biens immeubles pour maintenir leur compétitivité sur le marché

- **Pénurie des vétérinaires** : des discussions ont eu lieu avec la Ministre de l'Enseignement supérieur et le Ministre fédéral ainsi que l'UPV pour mettre en place des solutions
- **Concurrence usage biomasse** : le % de cultures qui peut aller dans une biométhanisation a déjà été diminué à max 15% mais la Ministre reconnaît qu'il faudrait peut-être aller plus loin.
- **Filière pommes de terre** :
  - **Contrats avec l'industrie** : suite aux changements des contrats de manière unilatérale, une plainte a été déposée au niveau fédéral
- **Filière horticole comestible** :
  - **Main d'œuvre** : la création d'un repaire fort pourrait permettre une meilleure valorisation de nos produits locaux et assurer une meilleure rémunération du producteur. Le développement de nouvelles technologies pour récolter certains fruits comme les pommes, pourrait être aussi une piste de solution
  - **Dispense partielle de précompte professionnel** : suite à la dispense qui a été accordée au secteur horticole et puis annulée par la cour constitutionnelle, la Ministre a interpellé le fédéral à ce sujet
- **Filière avicole-cunicole** :
  - **Permis d'environnement** : la Ministre va renvoyer un courrier au Ministre Coppieters pour appuyer la simplification des demandes
  - **Directive IED** : les discussions sont en cours au niveau européen
  - **Gazage des poussins** : ce dossier dépend du Ministre Dolimont (portefeuille de bien-être animal), cependant la Ministre Dalcq va lui suggérer de reporter la mise en place de l'interdiction jusqu'à ce soit appliqué de manière unilatérale dans toute l'union européenne.
- **Filière porc** :
  - **Prolifération des sangliers** : la Ministre veut renforcer le plan de destruction des sangliers mis en œuvre par son prédécesseur.
  - **PPA** : un suivi est opéré, pour l'instant la PPA est localisée à 200 km de nos frontières. Nous disposons aussi d'une équipe d'experts prêts à agir en cas de nouvelle épidémie.
  - **Droit de douane de la Chine** : ceux-ci se chiffrent à 60% ce qui est beaucoup trop. La Ministre fait part que le commissaire européen de l'Agriculture va défendre l'idée de les revoir à la baisse
- **Filière ovine-caprine** :
  - **Professionnalisation des éleveurs** : la Ministre soutient cette priorité d'autant qu'on est encore fort importateur
  - **Plan loup** : des discussions ont lieu avec des organisations représentantes des éleveurs pour discuter des prochaines mesures à prendre suite au nouveau plan loup prévu l'an prochain. Au niveau européen, il y a déjà eu un changement car le statut du loup est passé



de « strictement protégé » à « protégé » mais le statut de conservation est fort différent d'une région à l'autre

- **Filière caprine** : la Ministre prendra note du plan de développement rédigé par le Collège

➤ **Aquaculture** :

- **FEAMPA** : la Ministre assure que les aides seront maintenues
- **Projets aquacoles** : la mise en place d'un repaire fort permettra aussi de mettre en avant de nouveaux produits aquacoles

➤ **Grandes cultures** :

- **Glyphosate** : nécessité de trouver des alternatives
- **Facturation électronique** : la Ministre a envoyé un courrier au Ministre fédéral compétent pour informer que cela suscite du stress chez les producteurs

➤ **Bio** :

- **Risque de désengagement public** : la Ministre assure qu'elle soutient le secteur et que son Cabinet a mis en place plusieurs mesures dans ce sens depuis son début de législature. Au niveau européen, elle informe que la présidente de l'Union Européenne considère que l'enveloppe pour le bio pourrait être renforcée. Dès réception des résultats de l'étude menée sur le plan Bio, des discussions seront menées avec le secteur. Que ce soit à la mise en place d'un repaire fort ou lors des tables rondes découlant des états généraux de la protection des cultures, le bio sera associé.

➤ **Transversal** :

- **Abattoirs** : le cabinet a rencontré les représentants des différents abattoirs et une réunion se tiendra prochainement avec les filières concernées et les syndicats pour avancer sur des pistes de solution. Au niveau ovin, la reprise de l'abattoir d'Ath par une coopérative privée a fait grimper les prix. Le cabinet propose de les contacter pour voir dans quelle mesure les prix appliqués pourraient être plus soutenables pour la filière
- **Encadrement et formation** : la Ministre plaide pour instaurer une formation continue pour les agriculteurs
- **Mercosur** : la Commission Européenne a déjà validé l'accord mais pas encore le Conseil Européen dont le vote interviendra prochainement. La Ministre soutient que ce sera un « Non » pour la Wallonie, la Flandre ne s'est pas encore prononcée mais dans tous les cas la Belgique devrait s'abstenir. Une clause de sauvegarde a été mise en place qui pourrait être activée rapidement ce qui pourrait nous sauver si le Mercosur passe. La Ministre informe qu'elle a demandé qu'une distinction soit faite pour l'aloïau . Elle précise aussi qu'il n'y a pas de clause miroir ni de clause sur le bien-être animal ou les produits phytos dans l'accord. Par contre, elle informe qu'il existe des clauses miroir négociées dans l'accord avec l'Ukraine.
- **Phyto-sanitaire** : le Cabinet Dalcq a lancé les états généraux de la protection des cultures pour voir par filière ce qui existe comme alternative aux pesticides et faire une évaluation économique de ce que cela va coûter aux producteurs. Des alternatives doivent être trouvées tant pour le cuivre en agriculture bio que pour les pesticides utilisés en agriculture conventionnelle mais les homologations de biosolutions prennent du temps.



- **Coût de la certification** : le Cabinet analyse les raisons des coûts plus élevés chez nous par rapport à d'autres pays.
- **Communication vers les écoles** : c'est le travail de l'APAQ-W mais on peut renforcer cette stratégie et avoir une vision globale pour toute la Wallonie
- **Indices de prix** : plusieurs indices de prix sont en cours de fixation tels que celui de la viande, des betteraves et de la volaille. Celui des céréales est à venir et pour le lait, l'indicateur régional sera d'application
- **Sanitaire** : la dermatose nodulaire inquiète tant les producteurs de bovins viande que lait. Un suivi est réalisé par le cabinet du Ministre Clarinval et est communiqué au régional. Si la maladie devait arriver chez nous, celui-ci assure qu'un plan de vaccination serait activé.
- **Achat de terres agricoles** : la Ministre a élaboré une stratégie foncière sur base d'échanges avec les organisations syndicales, notaires et experts en la matière. Il en résulte que le bail à ferme sera rendu plus attractif grâce à des incitants fiscaux, à une revalorisation du fermage et à la possibilité pour le locataire de bénéficier du droit de préemption en cas de vente des parcelles. Ces mesures seront discutées prochainement avec les syndicats et propriétaires terriens. Quant aux mesures pour diminuer le prix des terres, une réflexion est menée pour mettre en place un mécanisme qui interdirait la vente quand le prix proposé est bien au-dessus du prix moyen pour une région donnée. Le cahier des charges de mise en location des biens publiques sera également révisé. Concernant la transmission, le Cabinet propose de développer davantage des sociétés familiales en simplifiant le modèle et en permettant à une famille de garder le capital ensemble mais accorder à un enfant repreneur de racheter les parts à ses frères et sœurs durant sa carrière
- **Statut d'agriculteur actif** : il y a lieu d'établir des critères pour identifier ce qu'est un agriculteur actif et mettre de côté les sociétés de gestion. Pour l'agriculteur pensionné, il devra choisir entre sa pension ou les aides PAC sauf s'il installe un jeune dans son exploitation endéans une période qui sera fixée.
- **Simplification administrative** : la Ministre souhaite créer un Myagri pour rassembler toutes les informations demandées à un agriculteur dans une seule plateforme. Ainsi sur base de l'accord de l'agriculteur, tous les organismes pourraient aller chercher les informations nécessaires au même endroit. De plus, la Ministre va demander au Conseil Européen de diminuer la charge de contrôle.
- **Repaire fort** : La ministre souhaite mettre en place un repaire fort pour identifier davantage les produits locaux, mais aussi renforcer la construction de filières pour mieux rémunérer les producteurs

## VI. Divers

Emmanuel Grosjean informe l'assemblée qu'il quittera sa fonction à partir de début février 2026. Il restera impliqué en tant qu'administrateur de la Socopro afin d'assurer une transition. Monsieur Jean Pierre Destain et la Ministre remercient sincèrement le travail de terrain réalisé par Emmanuel et sa faculté de concertation avec les différents partenaires gravitant autour de l'asbl.



## Liste des participants

ALBANESE	Maxime	
BAY	Thierry	<i>excusé</i>
BILLA	Benoit	
COLLIENNE	Daniel	
DE		
MONTPELLIER	Clothilde	<i>excusé</i>
DE WILDE	David	
DE WITTE	Simon	<i>excusé</i>
DE WOUTERS	Guirec	<i>excusé</i>
	Anne	
DALCQ	Catherine	
DECONINCK	Bernard	
DEJONCKEERE	Aline	
DELAITTE	Martin	
DEMONTHY	Thomas	
DESTAIN	Jean Pierre	
DEVILLERS	Caroline	
DEWULF	Baudoin	
DIRICK	Alain	<i>excusé</i>
DROEVEN	Frédéric	<i>excusé</i>
FASTRE	Guillaume	
	Aurélie	
FURNEMONT	Anne	
GALET	Benoit	<i>excusé</i>
GATHY	Olivier	
GEENS	Sébastien	<i>excusé</i>
GEERAERTS	Thomas	
GILLET	Angélique	
GOLINVEAU	Adrien	<i>excusé</i>
	Charles	
HEGER	Bernard	
HENRY	Alain	
HOUSEN	Claire	
JACQUES	Dominique	



KEPPENS	Chris	
LECOCQ	Cédric	<i>excusé</i>
LECONTE	Geoffrey	<i>excusé</i>
	Anne	
LOIS	Sophie	
MABILLE	Antoine	<i>excusé</i>
MAHIEU	Olivier	
MATHIEU	Michel	
MATHONET	Olivier	
MATTART	Philippe	
MAZIERS	Loïc	
MICHEL	Benoit	
MINNE	Geoffrey	<i>excusé</i>
PAQUES	Séverine	
PATTE	Bernard	<i>excusé</i>
PONCELET	Vanessa	
REMY	Marc	
RICKER	Bruno	
SCHONBRODT	Alain	<i>excusé</i>
SCHRAM	Aurélien	
SIRAUX	Patrick	
SPEECKAERT	Eléonore	
SOETENS	Philippe	
TASIAUX	Isabelle	
TILMANT	Manuel	<i>excusé</i>
VAN		
MERHAEGHE	John	
VAN ONGEVAL	Michel	
VAN ROOS	Laetitia	
VANDEPUTTE	Amandine	
VANDEVOORDE	Yves	
VANGUESTAINE	Marc	<i>excusé</i>
WILLEME	Michel	<i>excusé</i>
WIERTZ	Christian	